



Mettre en place un jardin vivrier au sein d'un établissement médico-social - Une formation pour aménager un jardin vivrier thérapeutique

Nos points forts:

- une formation centrée sur les bases des jardins de soins
- des travaux pratiques

PUBLIC ET PRÉ REQUIS

Tout public ayant un intérêt sur la mise en place de jardin de soins au travers des jardins vivriers. Une expérience dans le milieu médico-social et une pratique du jardinage est souhaitée.

Prè-requis : lire, écrire, être capable d'utiliser un traitement de texte.

Nombre de stagiaires max : 14

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre centre de formation (labellisé H+) afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Proposer et mettre en œuvre un jardin vivrier adapté au site et aux utilisateurs
- Mettre en place et entretenir les cultures vivrières au sein d'une structure médico-sociale
- Conseiller les soignants sur l'entretien du jardin

CONTENU DE LA FORMATION

- Comprendre ce qu'est un jardin vivrier, de santé, des sens
- Concevoir un jardin de soins (méthodologie, besoins, emplacement, accessibilité, croquis, plans...)
- Proposer des végétaux adaptés
- Visites de jardin de soins
- Mettre en place un jardin de soins ou des bacs de plantation (travail du sol, plantation, paillage..)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques du formateur
- Echanges de pratiques, groupes de travail
- Interventions pratiques sur le terrain
- Visite sur site

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les stagiaires seront évalués conformément au référentiel d'évaluation du Bloc de compétences : « S'adapter aux enjeux

professionnels locaux : mettre en place un jardin vivier » du BP Aménagements Paysagers (fiche RNCP n°38314)
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, date de fin de la certification le 01/01/2029
Les stagiaires devront présenter les opérations de mise en place et d'entretien d'une culture lors d'un entretien d'explicitation.

QUALITÉS DES FORMATEURS

Les formateurs sont des salariés ou vacataires du CFPPA spécialisés en aménagement de jardins d'ornement et de santé.

DURÉE DE LA FORMATION ET ORGANISATION

70h réparties en 2 semaines à raison d'une semaine par mois
Les dates des sessions sont indiquées sur site internet

FOURNITURES

- de quoi prendre des notes
- une tenue de travail au jardin pour les travaux extérieurs
- chaussures de sécurité

FINANCEMENT ET INSCRIPTION

Coût 21 euros/heure soit 1470 euros
Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation
Autres financements : nous contacter.

Demander un entretien au CFPPA pour inscription :

- Sur place
- Par mail : cfppa.romans@educagri.fr
- Par courrier

L'inscription confirmée après entretiens téléphoniques avec la responsable de formation et l'assistante administrative.



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap. Nous contacter en cas de besoin spécifique : cfppa.romans@educagri.fr